



**Liste des délibérations examinées en séance d'installation du Conseil Municipal
Vendredi 20 mars 2026 à 19h00 à la salle des fêtes Henri Martel**

Présents :

- Monsieur Alain BRUNEEL, Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Christine RENAULT-MARTIN, Monsieur Vincent BELLEVERGE, Madame Linda SZYMCZAK, Monsieur Éric JOURDAIN, Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT, Monsieur Jean-Michel MOREAU, Madame Nina LAHSEN, Monsieur Vincent CADART, Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Pierre CANIVET, Madame Virginie FOURMAUT, Monsieur André LEGER, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur Bruno POULAIN et Madame Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Nombre de conseillers présents ou représentés : 19

Secrétaire de séance : Alain BRUNEEL

N°	Délibérations	Décision du Conseil Municipal
1	Election du Maire	<p align="center">Vote à bulletin secret</p> <p>2 candidats déclarés : Monsieur Alain BRUNEEL et Monsieur Damien DELANNOY 19 votants – 0 bulletin nul – 0 bulletin blanc - 19 suffrages exprimés</p> <p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain BRUNEEL : 15 voix - Élu - Damien DELANNOY : 4 voix
2	Détermination du nombre d'Adjoints au Maire	<p align="center">Délibération adoptée à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la liste « Lewarde, ensemble écrivons le futur » : 15 voix pour - Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 4 voix pour
3	Election des Adjoints au Maire	<p align="center">Vote à bulletin secret</p> <p>1 liste déclarée : Pour la liste « Lewarde, ensemble écrivons le futur » Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Nina LAHSEN et Monsieur André LEGER 19 votants – 0 bulletin nul – 4 bulletins blancs - 15 suffrages exprimés</p> <p><u>Résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amandine DUQUESNOY, Claude SOMBRIN, Nina LAHSEN et André LEGER : 15 voix – Élus
4	Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints	<p align="center">Délibération adoptée à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la liste « Lewarde, ensemble écrivons le futur » : 15 voix pour - Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 4 voix pour

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 25/03/2026



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026

Délibération n°1 – Election du Maire

Date de la convocation : **16 mars 2026**

Nom du Président de séance : **Monsieur André LEGER**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Nombre de conseillers prenant part au vote : **19**

Présents :

- Monsieur Alain BRUNEEL, Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Christine RENAULT-MARTIN, Monsieur Vincent BELLEVERGE, Madame Linda SZYMCZAK, Monsieur Éric JOURDAIN, Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT, Monsieur Jean-Michel MOREAU, Madame Nina LAHSEN, Monsieur Vincent CADART, Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Pierre CANIVET, Madame Virginie FOURMAUT, Monsieur André LEGER, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur Bruno POULAIN et Madame Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BRUNEEL

Affaire débattue : Election du Maire

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient d'élire un(e) Maire.

Selon l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par la personne la plus âgée des membres du conseil municipal.

Monsieur André LEGER préside donc la séance. Le Conseil Municipal a désigné Madame Amandine DUQUESNOY et Monsieur Damien DELANNOY en qualité d'assesseurs chargés de contrôler les opérations de vote.

Le président s'est assuré que le quorum ait bien été atteint, selon l'article L.2121-17 du CGCT, et a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT « *le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Le président a ouvert les candidatures au poste de Maire. Deux candidats se sont présentés : Monsieur Alain BRUNEEL et Monsieur Damien DELANNOY.

A l'appel de leur nom par le président, les conseillers municipaux se sont dirigés dans l'isoloir et ont ensuite déposé leur enveloppe dans l'urne mise à disposition.

Il a été ensuite procédé au dépouillement.

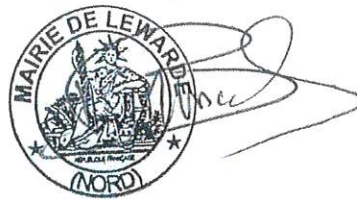
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus
BRUNEEL Alain	15
DELANNOY Damien	4

Le conseil municipal, par 15 voix, a élu Alain BRUNEEL, Maire de Lewarde

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026

Délibération n°2 – Détermination du nombre d'Adjoints

Date de la convocation : **16 mars 2026**

Nom du Président de séance : **Monsieur André LEGER**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Nombre de conseillers prenant part au vote : **19**

Présents :

- Monsieur Alain BRUNEEL, Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Christine RENAULT-MARTIN, Monsieur Vincent BELLEVERGE, Madame Linda SZYMCZAK, Monsieur Éric JOURDAIN, Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT, Monsieur Jean-Michel MOREAU, Madame Nina LAHSSEN, Monsieur Vincent CADART, Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Pierre CANIVET, Madame Virginie FOURMAUT, Monsieur André LEGER, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur Bruno POULAIN et Madame Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BRUNEEL

Affaire débattue : Détermination du nombre d'Adjoints

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, et conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints. Il convient d'en fixer, au préalable, le nombre.

En application des articles L 2121-1 et L 2122-2 du code, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter ce chiffre à 4.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre d'Adjoints à 4.

Résultat du vote :

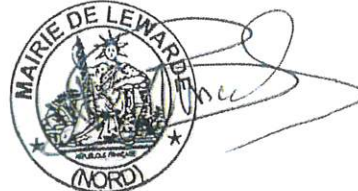
Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 4 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL

Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026

Délibération n°3 – Election des Adjoints

Date de la convocation : **16 mars 2026**

Nom du Président de séance : **Monsieur André LEGER**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Nombre de conseillers prenant part au vote : **19**

Présents :

- Monsieur Alain BRUNEEL, Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Christine RENAULT-MARTIN, Monsieur Vincent BELLEVERGE, Madame Linda SZYMCZAK, Monsieur Éric JOURDAIN, Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT, Monsieur Jean-Michel MOREAU, Madame Nina LAHSSEN, Monsieur Vincent CADART, Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Pierre CANIVET, Madame Virginie FOURMAUT, Monsieur André LEGER, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur Bruno POULAIN et Madame Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BRUNEEL

Affaire débattue : Election des Adjoints

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, et conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent respecter la parité. Il est à noter que le maire n'est pas comptabilisé pour le calcul de la parité.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Amandine DUQUESNOY et Monsieur Damien DELANNOY en qualité d'assesseurs chargés de contrôler les opérations de vote.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Une seule liste se présente pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », portée par Madame Amandine DUQUESNOY. Elle est composée des personnes suivantes :

Madame Amandine DUQUESNOY
Monsieur Claude SOMBRIN
Madame Nina LAHSSEN
Monsieur André LEGER

A l'appel de leur nom par le président, les conseillers municipaux se sont dirigés dans l'isoloir et ont ensuite déposé leur enveloppe dans l'urne mise à disposition.

Il a été ensuite procédé au dépouillement.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

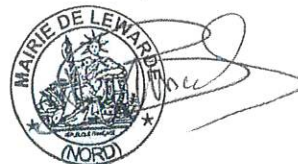
Nom et Prénom de la tête de liste	Suffrages obtenus
Amandine DUQUESNOY	15

Monsieur le Maire proclame les résultats.

Le conseil municipal, par 15 voix, a élu Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Nina LAHSSEN et Monsieur André LEGER, Adjoints au Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026

**Délibération n°4 – Fixation des indemnités de fonction du Maire
et des Adjointes au Maire**

Date de la convocation : **16 mars 2026**

Nom du Président de séance : **Monsieur André LEGER**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Nombre de conseillers prenant part au vote : **19**

Présents :

- Monsieur Alain BRUNEEL, Madame Amandine DUQUESNOY, Monsieur Claude SOMBRIN, Madame Christine RENAULT-MARTIN, Monsieur Vincent BELLEVERGE, Madame Linda SZYMCZAK, Monsieur Éric JOURDAIN, Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT, Monsieur Jean-Michel MOREAU, Madame Nina LAHSEN, Monsieur Vincent CADART, Madame Nathalie KAROLEWICZ, Monsieur Pierre CANIVET, Madame Virginie FOURMAUT, Monsieur André LEGER, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI, Monsieur Bruno POULAIN et Madame Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BRUNEEL

Affaire débattue : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjointes.

Le respect de l'enveloppe globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du maire augmentée des indemnités maximales des adjointes sur la base de leur nombre maximal théorique, soit 5 adjointes pour Lewarde) est toujours impératif. Pour Lewarde, cette enveloppe globale représente mensuellement 6 683.71€.

- Relativement à l'indemnité de Monsieur le Maire

L'indemnité du maire, est de droit et sans débat, fixée au montant prévu par l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois, le Maire peut expressément demander que son indemnité soit moindre. Il revient alors au Conseil Municipal de voter un montant inférieur à celui arrêté par la loi, porté à 48,00%.

Population de 1 000 à 3 499 habitants	Maire	Indemnité mensuelle
Taux maximal en % de l'indice brut terminal	55.70	Indemnité brute : 2 289.56€ Indemnité nette : 1 778.62€
Taux proposé	48.00	Indemnité brute : 1 973.04€ Indemnité nette : 1 532.75€

- Relativement à l'indemnité de Mesdames et Messieurs les Adjointes

Monsieur le Maire propose de voter un montant inférieur, porté à 16,50%.

Population de 1 000 à 3 499 habitants	Adjoint au Maire	Indemnité mensuelle par Adjoint
Taux maximal en % de l'indice brut terminal	21.38	Indemnité brute : 878.83 € Indemnité nette : 759.83 €
Taux proposé	16.50	Indemnité brute : 678.23 € Indemnité nette : 586.40 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la volonté de Monsieur le Maire de percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT, et la proposition que les Adjointes au Maire perçoivent une indemnité inférieure au taux maximum,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjointes,

Décide que :

- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 48.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction des Adjointes est fixée à 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 4 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL

Maire de Lewarde

